

INTERVIEW • PASCAL FORTOUL, PRÉSIDENT DE L'ADGCF (ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE)^(*)

« Le projet de loi "Fonction publique" nous convient dans son ensemble »

Comment jugez-vous le projet de loi « Fonction publique » ?

En droite ligne de nos propositions publiées il y a deux ans le projet de loi nous convient dans son ensemble. Mais nous regrettons qu'il n'ait pas retenu, au moins à titre expérimental, notre proposition d'une administration locale unique, au niveau de la commune et de l'intercommunalité. Il s'agirait d'avoir un seul employeur (l'intercommunalité) qui mettrait à disposition des communes et à leur demande le personnel nécessaire. Il resterait donc sous l'autorité des élus communaux. Cela permettrait une meilleure vision des effectifs d'un territoire et la mise en place d'une réelle GPEC [gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences]. Seule sur cette position, l'ADGCF reste persuadée qu'il s'agit là de l'avenir des territoires. Nous ne voulons pas prendre la place des

centres de gestion, qui doivent demeurer sur leurs missions historiques et être avant tout des tiers de confiance. Leur rôle est essentiel sur les questions de carrière, de sanctions disciplinaires, de médecine du travail, etc.

Recours accru aux contractuels, création du contrat de projet, mobilité favorisée... Soutenez-vous ces dispositions ?

Nous soutenons l'élargissement du recours aux contractuels ou la création du contrat de projet que nous réclamons depuis longtemps. C'est une vraie nécessité quand on voit les situations parfois très compliquées avec les préfectures, qui peuvent déférer facilement nos décisions devant le tribunal administratif. Le projet de loi constitue ici une bonne chose comme en matière de mobilité pour améliorer la situation actuelle très compliquée et



© ADGCF

« On ne s'est jamais interrogé sur les apports de la décentralisation depuis 40 ans. »

la quasi-impossibilité de mobilité vers le secteur privé.

Quid de la simplification des instances paritaires ?

L'ADGCF l'a toujours appelé de ses vœux. Ne pas devoir passer deux fois devant le comité technique dans certains cas ne me choque pas. Ce n'est pas la fin de la fonction publique ! Concernant

la rupture conventionnelle, elle existe déjà avec l'indemnité de départ volontaire et des agents la demandent parfois. Mais elle reste très encadrée et la réforme la facilitera en ouvrant de surcroît le droit au chômage.

Pourquoi avez-vous lancé une vaste étude sur la décentralisation ?

Lors de notre assemblée générale, en octobre 2017, des collègues nous ont interpellés sur le sens de l'action publique après la loi NOTRe. Il y a eu de nombreux transferts de compétences, parfois très compliqués, avec également des fusions d'intercommunalités. Au-delà du discours classique sur la rationalisation, on ne s'est jamais vraiment interrogé sur les apports et l'évolution de la décentralisation depuis 40 ans. D'où l'idée de lancer une vaste étude sur le sujet qui sera présentée lors de nos universités d'été de Deauville, du 3 au 5 juillet. Tous les sujets sont traités avec parfois des propositions disruptives. L'ADGCF veut apporter sa contribution dans le cadre de la future loi de décentralisation qui se prépare. ●

Propos recueillis par
Philippe Pottière-Sperry

^(*) Également DGS de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais